

Campez Couvert 4

Les annulations ont parfois du bon

Votre camping a sélectionné pour vous Campez Couvert, afin de vous proposer la meilleure assurance en cas d'annulation ou d'interruption anticipée de votre séjour.

La garantie d'être totalement remboursé en cas d'imprévu!

> Tout le monde est couvert, sans lien de parenté nécessaire

> > Facile & rapide!

Campez couvert

plus fort

que votre carte bancaire!

95% des dossiers remboursés!

En clair, tout est garanti sauf le changement d'avis!

Ce que nous garantissons:

- Décès, accident ou maladie grave, hospitalisation de l'assuré, d'un parent ou d'un proche de la famille.
- · Dommages matériels ou vols importants.
- · Complications de grossesse de l'assurée.
- Etat de grossesse contre-indiquant le séjour par la nature même de celui-ci.
- · Licenciement économique, rupture conventionnelle.
- · Convocation à un examen de rattrapage.
- · Contre-indication et suite de vaccination.
- · Etat dépressif, maladie psychique, nerveuse ou mentale.
- · Dommages graves causés au véhicule.
- · Obtention d'un emploi.
- · Suppression ou modification des congés payés.
- Mutation professionnelle.

- · Refus de visa touristique.
- Convocation: en vue de l'adoption d'un enfant, en tant que témoin ou juré d'assises, pour une greffe d'organe.
- Catastrophes naturelles (au sens de la loi N° 86-600 du 13 juillet 1986 telle que modifiée).
- · Interdiction du site.
- Annulation d'une des personnes accompagnant l'assuré (maximum 9 personnes).
- · Séparation (PACS ou mariage).
- > Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur www.campez-couvert.com

À PROPOS DES CARTES BANCAIRES

Certaines cartes bancaires prennent en charge l'annulation de vos séjours en cas de décès ou de maladie grave **seulement**. De plus, les conditions et le temps de traitement sont très variables. Consultez bien les conditions de votre contrat de carte bancaire.

Souscrivez rapidement & facilement à notre assurance complète et de qualité, avec un délai de traitement sans précédent!



- Avertissez le camping de votre désistement ou départ anticipé
- 2 Déclarez votre annulation ou interruption de séjour :
 - en ligne par internet : www.campez-couvert.com
 - par e-mail : sinistre@campez-couvert.com
 - par courrier: Gritchen Tolède & Associés Service sinistres
 27 Rue Charles Durand CS 70139 18021 BOURGES Cedex
- 3 Vous êtes remboursés 48h après réception de votre dossier!





T TOLEDE h.p.a.